

Le compte d'épargne retraite et les droits annuels à la retraite

Informations sur le régime de retraite d'entreprise de Deutsche Post AG et de DHL AG

Qu'est-ce que la retraite d'entreprise de Deutsche Post AG et de DHL AG ?

Il existe chez Deutsche Post AG et DHL AG un régime de retraite d'entreprise financé exclusivement par l'employeur. Il est régi par les conventions collectives relatives au régime de retraite d'entreprise de Deutsche Post AG (convention collective no 179) et de DHL AG (convention collective no 12). Le régime de retraite d'entreprise s'applique aux salariés relevant d'une convention collective, aux apprentis ainsi qu'aux étudiants en alternance des deux sociétés.

Pendant la période d'emploi, les personnes éligibles accumulent des droits annuels à la retraite sur un compte d'épargne retraite ouvert spécialement à leur intention. Pour la période d'emploi allant jusqu'en 2015 inclus, il existait des droits initiaux ; à partir de 2016, des droits annuels ont été alloués pour chaque année supplémentaire.

Comment puis-je obtenir un compte d'épargne retraite et les droits annuels de retraite ?

Vous n'avez rien à faire pour ouvrir un compte d'épargne retraite. Si la convention collective s'applique à votre situation, il sera automatiquement mis en place pour vous. Les droits annuels à la retraite sont également versés automatiquement sur votre compte d'épargne retraite individuel.

À combien s'élève mes droits annuels à la retraite ?

Le montant des droits à la retraite dépend de la date de début de votre contrat de travail chez Deutsche Post AG ou DHL AG (avant ou après le 01/07/2019) et de votre catégorie de rémunération, car cette dernière détermine la catégorie d'épargne retraite applicable pour l'année civile. À chaque catégorie d'épargne retraite correspond des droits à la retraite correspondants.

Les salariés à temps plein perçoivent des droits complets à la retraite pour l'année civile concernée, à condition d'avoir cumulé douze mois d'activité pris en compte au cours de cette année civile. Sont pris en compte tous les mois au cours desquels a existé pendant au moins un jour civil une relation de travail donnant droit à une rémunération. Les travailleurs à temps



Une fois par an, Renten Service vous envoie des informations sur l'état de votre compte d'épargne retraite.

partiel perçoivent des droits à la retraite au prorata de leur temps de travail hebdomadaire.

Les apprentis et les étudiants en alternance perçoivent, pour chaque année civile complète de leur formation, des droits à la retraite correspondants à 50 % des droits à la retraite applicables à la catégorie de retraite A au cours de l'année civile concernée.

Les droits à la retraite à allouer sont majorés de 2,5 % au 1er janvier de chaque année. Les droits déjà alloués ne sont pas dynamiques. Cela signifie que chaque droit alloué reste stable et ne change plus. Le montant sur le compte d'épargne retraite découle donc du montant total des droits à la retraite cumulés au cours des différentes années civiles.

Exemple

- Contrat de travail régi par une convention collective depuis mars 2026
- Catégorie de rémunération 3 en 2026
- Temps de travail hebdomadaire de 38,5 heures (temps plein)
- Montant des droits à la retraite pour l'ensemble de l'année 2026 = 1 039,75 € (catégorie de retraite B selon le tableau des droits à la retraite B)



Que dois-je faire pour percevoir la retraite d'entreprise lorsque j'atteindrai l'âge de la retraite ?

Au moment de votre départ à la retraite (lorsque les conditions d'octroi seront remplies), vous devrez déposer une demande de retraite d'entreprise. Le service des ressources humaines compétent mettra à votre disposition un formulaire de demande ou vous pourrez le télécharger à l'adresse www.meinepostrente.de. Toutefois une demande informelle suffit.

Si les conditions d'éligibilité à la retraite d'entreprise sont remplies, vous devrez choisir si vous souhaitez percevoir le montant total des droits à la retraite perçus sous la forme d'un versement unique avantageux, de sept versements annuels au maximum ou d'une rente mensuelle. Vous recevrez à cet effet un courrier de Renten Service.

Attention

Aucun versement de retraite ou de capital ne pourra être effectué tant que vous n'aurez pas choisi le mode de versement souhaité.

À qui puis-je m'adresser si j'ai des questions concernant ma retraite d'entreprise ?

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter Renten Service à tout moment. Votre conseiller ou votre conseillère pour la retraite d'entreprise se tient également à votre disposition pour vous apporter des conseils détaillés.

Vous trouverez ses coordonnées actuelles en ligne à l'adresse www.meinepostrente.de ou en scannant le code QR :



Remarque : cette fiche d'information est fournie purement à titre d'information et présente les points essentiels des dispositions prévues par la convention collective. Les informations qu'elle contient ne se veulent pas exhaustives et ne peuvent donner lieu à aucun droit légal. Les droits découlent exclusivement de la convention collective dans sa version en vigueur. En particulier, des prestations ne sont exigibles que si les conditions d'octroi prévues par la convention collective sont remplies et, en cas de départ anticipé, le droit à ces prestations est acquis.

Version : septembre 2026